

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-648516

AN6532

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) Matricole : **12390** Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **BEN RHANNOU**

ADIL

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : **0662 765 884**

Total des frais engagés : **#626,40#** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Hassan ATLAGH
Médecine Générale
007 Av. 2 Mars Hay Mly Abdellat
Casablanca - Tél. : 0527 871 872

Cachet du médecin :

Date de consultation : **21/5/22**

Nom et prénom du malade : **BEN RHANNOU ADIL**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : **Prbs d'ingesta**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASA**

Signature de l'adhérent(e) :

Le : **24/05/2022**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/5/2021	C		200	INP : 091217778 Dr Hassan ATTASH Médecine Générale 107 Av. 2 Mars Hay Mly Abdellah Casablanca - Tel. 0522 071 877
22/5/2021				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr Hassan ATTASH Médecine Générale 107 Av. 2 Mars Hay Mly Abdellah Casablanca - Tel. 0522 071 877	21/5/2021	496.40

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

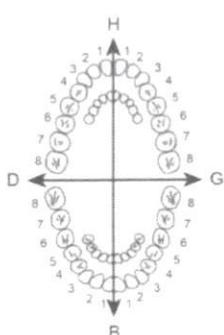
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

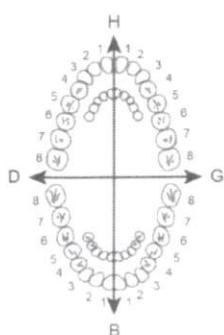
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []



ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	35533411	11433553
B		



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. AS
Ancien Médecin
Ancien médecin

PPV: 49,60 DH
DT: 21/03/24
EXP: 11/2024

PPV: 49,60 DH
DT: 21/03/24
EXP: 11/2024

الدكتور م
طبيب سابق بمستشفيات
طبيب سابق بمستشفيات

Medecine Générale



الطب العام

وصفة طبية

PPV: 23DH40
PER: 10/224
LOT: K2763

Ordonnance Médicale

Casablanca, le : 21 - 5 - 22 الدار البيضاء في :

Nom et Prénom : BEN RITANNOU سيد بن ريانو

comprimés effervescents

الموزة تراوبي
العلاج عن طريق صوان الأذن
الوخر بالإبر بالطريقة الكـ
العلاج الطبيعي للتوقف

pie
Coreenne et japonaise
relle pour cesser de fumer

20 comprimés effervescents

دبلوم جامعي في
الجامعة
Nutrition

العلاج النفسي - علاج
terapie par ACT
e d'accéptation
engagement)

إدارة الضغوط
خبير في إدارة الضـ
n du Stress
ion du Stress - Paris

PPV: 40DH90
PER: 09/2024
LOT: 18056 15

ZINASKIN® 45 mg

ZINASKIN® 45 mg

PPV: 23DH40
PER: 09/23
LOT: J2414

PPV: 23DH40
PER: 07/24
LOT: K2021

143,60
1 urmacie MURDOCH
LAHLOU ماردو¹⁹⁹⁵
pharmacie tunisienne
Tunisie 22 25 1000
S. 1000 22 25 1000

OROketen 200

1 CP + 2 frites
9X 60,80

- Zinaskin 45

1 CP/
9X 108,00

- Doliprane 500

1 CP + 3 frites
3X 23,40

- Ioperium 2mg

dep la frite frites

puis 1 CP après chaque selles

Dr. Hassan ATLAGH
Médecine Générale
07 Av. 2 Mars Hay Moulay Abdellah
Casablanca - Tél : 0522 871 872
TPS 07 Av. 2 Mars Hay Moulay Abdellah
Casablanca - Tél : 0522 871 872

0522 871 872 شارع 2 مارس حي مولاي عبد الله الدار البيضاء - الهاتف : 1007

1007, Av. 2 Mars Hay Moulay Abdellah - Casablanca - Tél : 0522 871 872

E-mail : drhassan1963@gmail.com / www.asthme-reality.com

Dure forte S.V. --

1 dose / sem

puis 1 dose / 15j

2 x 49,60
= 99,20

H96.40

*Dr. Hassan AILAGH
Médecine Générale
007 AV. 2 Mars Hay Mly Abdella
Casablanca - Tel : 0522 971 972*

1 boîte.

1 boîte.

*Dr. Hassan AILAGH
Médecine Générale
007 AV. 2 Mars Hay Mly Abdella
Casablanca - Tel : 0522 971 972*

